



**Fédération des
Entreprises du Congo**

Groupement du HAUT-KATANGA

Vice-Président Provincial

Excellence Madame la Ministre Nationale
de l'Economie
à KINSHASA/GOMBE

N/REF. : IKL/MK/F.0205/2020

V/REF. :

Concerne : Préavis de grève

Excellence Madame la Ministre,

Faisant suite à nos lettres *IKL/RK/F.014/2020 du 28 mai 2020, SG/IKL/BL/F.0593/2020 du 07 juillet 2020 et IKL/YMo/f.0638/2020 du 17 juillet 2020* ainsi que la tenue de deux réunions dans votre cabinet du travail en date du 06 et 16 juillet 2020, les Sociétés Pétrolières de la zone sud, membres de la Fédération des Entreprises du Congo estiment qu'elles ne peuvent plus continuer à travailler dans un environnement qui favorise aisément leur décapitalisation, sous l'indifférence totale de l'autorité du secteur.

Après les deux missions effectuées à Kinshasa, dans des conditions critiques, pour présenter à votre autorité nos difficultés face à la désuétude des paramètres de la structure des prix des produits pétroliers publiée en date du 07 mai 2020, les membres de la Fédération des Entreprises du Congo évoluant dans le secteur pétrolier pensent qu'en ce jour, aucune raison ne peut justifier la non publication d'une nouvelle structure des prix des produits pétroliers qui corrige le déséquilibre constaté.

En effet, il a été constaté ensemble avec tous les experts de votre cabinet, lors de la réunion du Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers tenue le 16 juillet 2020 dernier, une évolution haussière des paramètres entraînant la révision de la Structure des prix des carburants. Et au regard des échanges motivés à ce sujet, il a été convenu par tous les membres du

« Batir Ensemble »

Comité de la nécessité de réviser la structure en vigueur afin de mettre à l'abri les entreprises, de la décapitalisation dont elles sont déjà victimes.

A ce jour, n'ayant pu obtenir une nouvelle structure des prix, une seule solution est salubre pour les entreprises de distributions des produits pétroliers dans la zone sud, c'est de marquer **une suspension des ventes et de distribution des produits pétroliers** en date du **jeudi 06 août 2020**, étant donné que les prix de vente actuellement en vigueur accentuent rapidement ladite décapitalisation.

Ne pouvant recourir à une autre approche pour obtenir réparation de ce préjudice, les entreprises optent pour l'usage de droit légitime et fondé de **grève leur reconnu par la constitution en son article 39.**

Espérant que notre lettre retiendra votre particulière et ultime attention et dans l'attente d'une solution rapide à nos préoccupations et nos revendications, nous vous prions d'agréer, Excellence Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus patriotiques.

FEC



**Fédération des Entreprises
du Congo
Province du Haut-KATANGA**

1^{er} Vice-Président Provincial

Patrick MULAND KABEY

C.C. : - Son Excellence Monsieur le Premier Ministre (avec l'expression de notre plus haute considération)

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité
- Son Excellence Monsieur le Ministre des hydrocarbures
- Son Excellence Monsieur le Ministre de Finances
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur du Haut-KATANGA
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur du LUALABA
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur du Nord-KIVU
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur du Sud-KIVU
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de l'ITURI
- M. le Président FEC/Nord-KIVU
- M. le Président FEC/Sud-KIVU
- M. le Président FEC/ITURI
- M. le Président FEC/LUALABA
- Administration Centrale FEC
- Membres